



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1008-09-16

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1008-09-16 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2022. Ce projet de règlement vise à interdire le stationnement sur la rue Saint-Laurent sur les deux côtés entre la rue Principale Nord et la limite de Delson.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 10 novembre 2022.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier